

Buvez l'eau du robinet !

Le Conseil général, engagé depuis 2010 aux côtés de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans un plan départemental de prévention des déchets ménagers dans l'Ain, lance aujourd'hui une campagne de promotion de l'eau du robinet visant à faire évoluer les comportements des habitants de l'Ain. L'objectif ? Les inciter à préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille pour leur consommation quotidienne.

Alors que 40 % de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable, boire un verre d'eau est un geste évident en Occident. Pourtant, les chariots de courses débordent de packs de bouteilles coûteux, lourds et qu'il faudra porter dans des bornes de tri après consommation. Pourquoi une telle désaffection envers l'eau du robinet ? L'eau est pourtant l'aliment le plus contrôlé de France et présente de nombreux atouts...

→ L'eau du robinet : un produit sûr

Le Département s'engage pour défendre l'eau du robinet, concurrencée par des arguments marketing faisant des eaux en bouteille de véritables « alicaments ». Dans l'Ain, l'eau du robinet est de bonne qualité et respecte les normes de potabilité établies par l'Union Européenne. Ce sont les communes, les services sanitaires et l'État qui sont les garants de cette qualité. Depuis 2000, une note sur la qualité de l'eau, établie par l'Agence régionale de santé (ARS), est obligatoirement jointe une fois par an à la facture de chaque foyer.

Le nombre de buveurs d'eau du robinet a doublé en 7 ans. 3 Français sur 4 trouvent que l'eau du robinet est « bonne ».

Le saviez-vous ?

Afin de garantir la qualité bactériologique de l'eau pendant son transport, on y ajoute du chlore, dans des quantités qui ne présentent pas de risque pour la santé mais qui peuvent laisser un goût. Pour le faire disparaître, il suffit de laisser l'eau s'aérer dans une carafe pendant quelques heures au réfrigérateur. Le chlore permet aussi de donner l'alerte en cas d'attaque chimique puisqu'il réagit avec la plupart des polluants.

→ Boire l'eau du robinet, ce sont des déchets en moins

Les centres de recyclage croulent sous les bouteilles en plastiques qui alourdissent la taxe sur les ordures ménagères. Boire l'eau du robinet représente **6 kg de déchets en moins par an et par habitant**.

→ Boire l'eau du robinet, c'est faire des économies

L'eau du robinet est disponible 24 h/24, sans transport, coûte 120 fois moins cher que l'eau en bouteille et ne produit aucun déchet toxique. En supprimant les packs d'eau de son chariot de courses, **240 euros d'économies peuvent être réalisées par an**, pour chaque personne d'un foyer.

→ Une consommation durable

L'eau du robinet permet d'économiser les énergies fossiles car la fabrication d'une bouteille en plastique génère des rejets nocifs : 2,3 g d'hydrocarbures, 1,4 g d'oxyde de soufre, 1 g de monoxyde de carbone, 1,2 g d'oxyde d'azote et 135 g de Co². Auxquels s'ajoutent les 300 km qu'elle parcourt entre son lieu d'embouteillage et son recyclage.

Le saviez-vous ?

L'emballage et le transport représentent les quatre cinquièmes du prix d'une bouteille d'eau en plastique.

L'eau, ressource à préserver...

Conscients de la valeur inestimable de l'eau, le Département de l'Ain, la Région Rhône-Alpes, l'État et l'Agence de l'eau se sont engagés, en février dernier, dans un **Plan départemental de l'eau** qui prévoit des actions dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la lutte contre les pollutions diffuses et de la protection des milieux aquatiques.

Patrimoine commun de la nation, les ressources en eau doivent être préservées et faire l'effort d'une gestion cohérente et concertée. Si des efforts importants ont déjà été déployés, des actions supplémentaires doivent être menées pour atteindre en 2015 le bon état des eaux tel que le prévoit la directive cadre européenne sur l'eau et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Zoom sur... la station de captage d'Oussiat

Ce nouvel équipement de 5 millions d'euros, financé par le Département à hauteur de 1,4 million d'euros, sera opérationnel début 2013 et permettra d'alimenter en eau potable les 16 000 abonnés au Syndicat des eaux Ain-Veyle-Revermont. Sur ce site protégé de 80 hectares, dépourvu de construction et sans culture, l'eau pompée est d'excellente qualité : la teneur en nitrates est très faible (environ 5 mg/l), vierge de toute trace de pesticides et de solvants chlorés.

L'eau : ses principaux usages



Boissons	1 %
Nettoyages divers	6 %
Lavage de voiture et jardin	6 %
Préparation des aliments	6 %
Vaisselle et lave-linge	22 %
WC	20 %
Bains et douches	39 %

Le saviez-vous ?

Un Français sur deux pense que les eaux usées sont retraitées en usine pour produire de l'eau potable : c'est fort heureusement faux, puisque la production d'eau potable et la dépollution des eaux usées s'effectuent dans des usines différentes, ce qui exclut ce type de manipulation. Une fois « nettoyées », les eaux sales sont toujours évacuées vers le milieu naturel, qui a la capacité de les filtrer plus encore et de les enrichir en minéraux avant de nous les restituer, bien plus tard, dans les rivières, les sources. Le Département développe une mission d'assistance technique aux gestionnaires de stations d'épurations afin qu'elles fonctionnent de manière satisfaisante. La plupart des 463 stations de l'Ain, soit plus d'une par commune, sont visitées chaque année. En 2011, 588 interventions ont été effectuées par les services du Département.